

Taxe sur la vape : bataille d'experts autour d'un substitut à la cigarette encore contesté

L'amendement porté par le centriste Charles de Courson prévoit de taxer les « produits de vapotage » à 15 centimes par millilitre.



L'amendement porté par le centriste Charles de Courson prévoit de taxer les « produits de vapotage » à 15 centimes par millilitre. Des tabacologues s'inquiètent que cela n'entraîne une moindre consommation de ce qu'ils considèrent comme une aide à l'arrêt du tabac, même si d'autres experts sont plus mesurés.

Le prix de la vape pourrait grimper l'année prochaine. Alors que la rumeur d'une taxe sur les cigarettes électroniques circulait ces derniers mois, un amendement au budget 2025, porté par le centriste Charles de Courson (groupe Liot), propose de créer une « fiscalité dédiée aux produits de vapotage ». Concrètement, elle prendrait la forme d'une taxe de 15 centimes par millilitre, à partir de mars 2025. Ils étaient, jusqu'ici, uniquement soumis à la TVA – fixée à 20 %. Recettes pour l'Etat attendues : entre 150 et 200 millions d'euros par an.

L'amendement de Charles de Courson, déposé le 14 octobre, propose ainsi de taxer « tous les liquides de vapotage, qu'ils contiennent de la [nicotine](#) ou non ». En plus de le présenter comme une « mesure de santé publique », le député défend aussi son amendement comme une harmonisation européenne. Car 19 autres pays du Vieux Continent l'appliquent déjà – 12 centimes par millilitre au Luxembourg, 20 centimes en Allemagne, jusqu'à 1,04 euro en Suisse, selon

Le projet a bien vite fait bondir le secteur de la vape. « Avec une taxe de 0,15 €/ml, les prix d'une fiole de 10 ml et de 50 ml [...] augmenteraient respectivement de 25 % et 38 % », a pointé leur principal représentant, Fivape, dans un communiqué publié le 16 octobre. Elle dénonce une « taxe contre l'arrêt du tabac » qui « fait le jeu » des cigarettiers. Une ligne somme toute attendue concernant le secteur qui verrait ses produits taxés et ses ventes probablement affectées.

« Arme antitabac »

Mais certains tabacologues ont aussi, depuis, partagé leur inquiétude : mesure contre-productive, affirment-ils. « S'il n'y avait plus de cigarette, je serais contre la vape. Mais aujourd'hui, elle le concurrence, a la plus grande efficacité ou équivalente au meilleur produit antitabagique. C'est encore mieux quand on la rajoute au traitement classique », défend l'un d'eux, Bertrand Dautzenberg, président de l'association Paris sans tabac. Elle est aussi utile pour ne pas rechuter : quand on est

entourés de fumeurs, c'est plus facile de ne pas fumer quand on peut vapoter.» Selon Santé publique France, la France comptait 3,5 millions de vapoteurs quotidiens en 2023 ; près de la moitié était d'anciens fumeurs.

«La priorité est de combattre les méfaits de la combustion. C'est elle qui tue : il y a 75 000 décès par an lié au tabac fumé, des centaines de milliers d'accidents cardiaques, d'insuffisances respiratoires, d'AVC et de cancers qui handicapent les personnes touchées», soupire William Lowenstein, président de SOS-Addictions. Il craint aussi qu'une augmentation du prix de la vape n'incite plus tellement les fumeurs à passer de la cigarette classique à l'électronique, voire que les «vapo-fumeurs» délaissent cette dernière. Et puis une telle taxe risque, selon lui, d'alimenter la «confusion» entre la dangerosité de la combustion et celle de la [nicotine](#). «Il n'est pas question de dire à des non-fumeurs de vapoter et devenir accro à la [nicotine](#). Mais le mode d'usage du tabac est plus important dans les méfaits. Ce n'est pas la [nicotine](#) qui tue, c'est le fait de fumer.»

Les effets de long terme encore inconnus

Argument similaire de Bertrand Dautzenberg : «Tout n'est pas blanc dans la vape, mais d'un gris bien plus pâle que la cigarette. Les études menées à cinq ans ne montrent quasiment pas d'effets secondaires.» D'autres experts ou autorités sanitaires . Ils pointent notamment un manque de recul sur le long terme – ces produits sont commercialisés massivement depuis une dizaine d'années. , le Haut Conseil de la santé publique soulignait : «Les connaissances fondées sur les preuves sont insuffisantes pour proposer les [e-cigarettes] comme aides au sevrage tabagique dans la prise en charge des fumeurs par les professionnels de santé.» l'Organisation mondiale de la santé se disait «préoccupée par le fait que ces produits ont été autorisés sur le marché libre en tant que produits de consommation et qu'ils ont fait l'objet d'un marketing agressif auprès des jeunes».

A lire aussi

1er août 2023

Loïc Josseran, président de l'Alliance contre le tabac, tient à conserver cette ligne prudente. «La cigarette électronique est un outil de sevrage : l'utiliser avec une durée limitée dans le temps, oui, mais sur le long terme je suis incapable de garantir que des effets néfastes n'existent pas.» Son association avait elle-même défendu l'idée d'une taxe, position «décidée collégalement», mais plutôt sur un «deuxième plan» . Il ne s'attendait pas vraiment à ce que l'idée prenne côté politique. «On est pour que ce produit soit taxé, mais moins que le tabac. Il existe des substituts nicotiques, on n'abandonne pas le fumeur seul face à sa dépendance au tabac.» Surtout, pour lui, une taxe permettrait de dissocier la cigarette électronique d'autres produits de consommation courants. «Aujourd'hui, les vapes sont vendues avec une TVA comme une bouteille de shampoing. Or ces produits ne sont pas anodins et peuvent rendre addict, favoriser l'entrée de jeunes dans le marché de la [nicotine](#).»

Une porte ouverte aux produits «bricolés»

Il y voit aussi l'intérêt de mieux connaître le marché : «Ces produits doivent respecter quelques normes mais on ne sait rien sur les circuits de distribution, il ne serait pas inintéressant de clarifier ce qui est vendu, où et comment.» D'un autre côté, Bertrand Dautzenberg craint qu'une augmentation des prix n'incite certains à «bricoler» des liquides pour réduire les coûts. Avec le risque d'avoir des substances plus nocives à l'intérieur et de potentiels accidents – , ces mêmes «bricolages» ont mené à l'hospitalisation voire la mort de jeunes consommateurs en 2019.



URL :<http://www.liberation.fr/>

PAYS :France

TYPE :Web Grand Public

► 23 October 2024 - 20:33

[Cliquez ici pour accéder à la version en ligne](#)

Les addictologues interrogés par Libé se rejoignent en tout cas sur l'efficacité de l'augmentation du prix du paquet de cigarettes, et même du tabac chauffé. Mais sur ce point, en revanche, le ministre du Budget, Laurent Saint-Martin, a d'ores et déjà tenu à assurer, devant les buralistes, que le gouvernement ne prévoyait aucun «nouveau rehaussement de la trajectoire de hausse du tabac» en cette fin d'année.

Pour aller plus loin :

Dans la même rubrique